

# Le Breuil

Bulletin d'informations municipales

[www.lamure.fr](http://www.lamure.fr)



## Aller encore et toujours chercher ce « mieux »



**ÉRIC BONNIER**  
Maire de La Mure  
Conseiller régional

Printemps 2023, nous voilà déjà à mi-étape de l'actuel mandat ! De nombreux programmes ont pu se réaliser sur ces trois années et notamment **d'importants investissements** dans la thématique « **Scolaire et Jeunesse** » avec les rénovations complètes de l'école des Bastions et du centre de loisirs (centre aéré). De nouveaux projets se préparent comme la future **Maison des Solidarités** en lieu et place de l'ancienne Gendarmerie, ou encore dans le cadre des dispositifs « ORT et Petites Villes de Demain » pour des aménagements dans le centre ancien et le **lancement d'une OPAH-RU** (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) s'adressant aux propriétaires (occupants ou bailleurs) pour une réhabilitation du parc privé de logements sur un périmètre défini.

Vous trouverez dans ce numéro du Breuil une **double page spéciale budget** (p. 4-5) et un focus particulier sur les **Affaires Scolaires** (p.6) afin de rappeler les efforts engagés par la ville de La Mure en termes de politique jeunesse.

Sur un volet social, le grand rendez-vous de l'année est donné pour le 3 Juin avec le **Forum HanDysPensable** (p.3), un forum sur les diverses formes du handicap en partenariat avec de très nombreux organismes, orga-

nisé par le CCAS de La Mure et la commission extra-municipale « Lien Social et Handicap ».

Bien évidemment, les **habituelles animations** sont inscrites au calendrier et feront l'objet d'un programme spécial dans le prochain numéro... et comme nouveauté cette année : la **Fête de La Musique** sera organisée par le Pôle d'Animation de la ville le **21 juin place Pasteur**. 2023 est aussi une année anniversaire pour le **jumelage entre La Mure et Marktredwitz** : 60 ans entre nos deux lycées et 40 ans entre nos deux communes. Nous accueillerons à cet effet nos amis allemands lors du week-end de Pentecôte.

Quoi qu'il en soit, comme chaque année, la vie municipale est toujours bien chargée, et c'est bon signe car c'est la preuve d'une ville qui investit, qui s'anime, qui se développe, qui répond aux besoins d'une population... **C'est tout simplement une ville qui vit !!**

Nous tentons d'entretenir cet esprit et ce dynamisme ; on peut toujours faire mieux diraient certains... Alors nous lançons ce pari et nous travaillons **pour aller encore et toujours chercher ce « mieux »** ! L'objectif donné est placé toujours plus loin, nous avançons pour l'atteindre.

« La Fête de la Musique le 21 juin place Pasteur »

# Grande Rue...

## REFLEXIONS, TESTS ET CONCERTATIONS



Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) et du dispositif « Petites Villes de Demain », **de nombreuses études ont été lancées** par la ville de La Mure pour obtenir des diagnostics sur les habitudes des administrés ou des visiteurs, et disposer d'une base de travail solide

pour envisager les projets et aménagements futurs de notre commune, tout en questionnant les habitants sur leur vision de La Mure telle qu'ils la verraient à court, moyen et long terme.

C'est notamment le cas pour **une rue historique et emblématique** de La Mure : **la Grande Rue**.

**Comment aménager et requalifier** ce quartier ancien, avec son beffroi, sa halle, ses vieilles constructions, son marché hebdomadaire... ?

Une étude est lancée, rien n'est pour l'heure décidé, des pistes et idées sont à explorer.

Des réflexions doivent s'instaurer sur le sens de circulation autour de la halle, sur le devenir de l'espace créé par la démolition des

constructions vétustes... (peut-être un appel à projet ?), mais aussi pour l'amélioration de l'habitat et les aides possibles que peuvent obtenir les propriétaires privés pour la rénovation des biens.

La commune commence une concertation sur la Grande Rue qui a pour but de tester de nouveaux usages et aménagements grâce à **des installations temporaires dès cet été** dans le quartier ; ils concerneront principalement les sens de circulation et pourront ainsi évoluer ou être modifiés pour tendre vers les meilleures solutions possibles.

Nous faisons appel aux habitants pour nous parler de cette rue et entendre ce qu'ils attendent.

A cet effet, une première **journée participative** a été organisée le 15 mai, avec un stand sur le marché, une balade inversée (où les habitants animent la visite selon leurs priorités) et un atelier débat en soirée pour échanger sur l'avenir de la Grande Rue.

Vous pouvez aussi émettre vos propositions à la **Maison des Projets** et requérir toutes les informations sur cette étude.

**Pour info** Le pilier endommagé de notre halle sera bien restauré et réinstallé cette année. Le financement est inscrit au budget 2023. De même une étude complète a été commandée sur l'ensemble de cet édifice patrimonial.

## PERMIS DE VEGETALISER... CA DEMARRE !!

Parmi des idées qui peuvent émerger du dispositif « Petite Ville de Demain », la municipalité souhaite permettre aux habitants du centre-ville de végétaliser de petits espaces publics aux abords de leurs habitations au travers d'un « **Permis de Végétaliser** ».

La démarche vise à encourager le développement de la **végétalisation sur le domaine public** en s'appuyant sur un esprit participatif et une implication des habitants.

### Dans quel but ?

- Favoriser le développement de la nature et de la biodiversité en ville,
- Se réapproprié l'espace public, favorisant le respect de celui-ci,
- Participer à l'embellissement et à l'amélioration du cadre de vie,
- Favoriser le lien social, la solidarité et les échanges entre habitants.

### Comment ça fonctionne ?

Une autorisation est donnée **aux personnes qui en font la demande**, sur des sites bien identifiés. La commune accorde alors le permis de végétaliser dans le cadre d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à toute personne qui s'engage à assurer la réalisation et l'entretien d'un dispositif de végétalisation qui peut prendre diverses formes.

**Un guide pratique est proposé par la ville** pour définir les règles de principes, et une convention sera signée entre la collectivité et les personnes intéressées.

Très concrètement, ce permis permet aux habitants d'utiliser un bout d'espace public qu'ils entretiennent et fleurissent pour le

bien-être du quartier ; la ville de La Mure met cet espace à disposition, à charge aux habitants intéressés de faire preuve d'originalité et de main verte.

**Vous souhaitez devenir le jardinier ou la jardinière de votre quartier ? le permis de végétaliser est fait pour vous !**

Le projet est d'ores-et-déjà lancé, les premières demandes arrivent.

**Pour tout renseignement : Valentin Colle – 06 34 86 47 74**

[valentin.colle@mairiedelamure.fr](mailto:valentin.colle@mairiedelamure.fr)

**ou rencontrez-le à la Maison des Projets, rue du Breuil (les lundis matins et jeudi après-midi)**



## Le « ZAN » Zero Artificialisation Nette



Des mots barbares qui vont faire parler d'eux : **Zéro Artificialisation Nette** ! C'est la législation qui l'impose dans la loi Climat Résilience afin d'assurer la préservation et la restauration des sols à l'horizon 2050.

Cela consiste à une obligation de **diminuer de manière drastique les surfaces constructibles** dans les communes pour arriver à l'objectif de ne plus utiliser de surfaces constructibles supplémentaires à l'échéance de 2050.

La commune se retrouve dès à présent **contrainte par cette loi pour l'instruction des permis de construire** à venir sur certaines zones. Dans un même temps, et afin d'intégrer ces notions nouvelles, la ville de La Mure a décidé de **lancer une révision de son PLU** en mai 2023 et débattre du projet d'aménagement et de développement durable de celui-ci, ce qui impliquera l'instauration d'un **sursis à statuer pour les nouvelles demandes de projets**.

Pour résumer, dans le cadre de cette obligation de réduire les consommations de terrains naturels (non artificialisés), l'autorité compétente pourra **différer dans le temps** les décisions à apporter aux demandeurs de projets d'aménagements, afin d'éviter qu'une opération soit compromise par l'application de cette loi.

## Économies d'énergies... bilan sur un an



Le 1<sup>er</sup> juin 2022, la municipalité prenait la décision de **couper l'éclairage public de minuit à 6h00 du matin** sur une majeure partie de la ville pour faire face à la suppression des tarifs réglementés et limiter l'envolée des factures

d'électricité. Après un an d'application, **on a pu constater les effets de ces mesures** sur le budget de fonctionnement. Nous avons annoncé dans le Breuil du mois de mai 2022 que nous espérions entre 20 000 et 30 000 € d'économies : **le calcul était bon !!** En fonction des saisons, cela a généré une diminution en consommation de 5000 à 10 000 KWh par mois (soit plus de **20 000 € économisés sur l'année**) pour l'éclairage public. Parallèlement à cela, **les diverses mesures annoncées ont été appliquées** : limite des températures de chauffage des bâtiments communaux, éclairage des stades en mode dégradé, réduction des illuminations de Noël... Les travaux de **renovation thermique** dans nos équipements ont prouvé leur efficacité sur les factures de chauffage, et la ville de La Mure adhère au syndicat TE38 (Territoire Energie 38) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour bénéficier de meilleurs tarifs et obtenir des aides sur les investissements relatifs à l'éclairage public. Les efforts et investissements perdureront dans ce sens, et la loi nous y obligera, car **l'environnement et les économies d'énergies** s'inscrivent plus que jamais comme **des thématiques majeures** dans notre vie au quotidien.

### LIEN SOCIAL ET HANDICAP

## HANDYSPENSABLE - LE FORUM DU HANDICAP EN MATHEYSINE

**Samedi 3 juin de 9h30 à 17h00 au complexe sportif Jean Morel**



« Ce forum est l'aboutissement d'un travail de plusieurs mois, réalisé en partenariat avec des professionnels et des bénévoles qualifiés pour répondre au mieux à toutes vos questions », rappelle Adeline Faure, présidente de la commission municipale **Lien Social et Handicap**.

Pour débiter la journée, l'association APEDYS (parents d'enfants DYS) animera **une conférence sur les troubles DYS** qui concernent actuellement 6 à 8% des enfants ; celle-ci sera suivie de **tables rondes animées par des professionnels** sur le parcours scolaire (professeurs spécialisés) et le travail avec un handicap (AFIPH).

Une seconde conférence sera présentée l'après-midi par l'association AFVC (asso. francophone pour vaincre les douleurs) sur les difficultés de **vivre avec les maladies chroniques et invisibles** (sachant que 80% des handicaps sont invisibles), suivie d'un atelier de prévention des **accidents vasculaires cérébraux**, sujet qui nous concerne tous avec près de 150 000 cas par an (soit un toutes les quatre minutes).

Mais aussi : **des ateliers de simulation neurovisuelle** avec l'association cAPABLEs, et **un simulateur de vieillissement** animé par les jeunes du LYPPRA pour se mettre dans la peau de nos parents et grands-parents.

L'association CAFES nous présentera ses ateliers de **remise à niveau du Code de la route** et de **FAB LAB** (fabrication d'objets assistée par ordinateur).

Une exposition photos et de nombreux autres ateliers et stands ressources seront présents : le Département, le CCAS, la CPAM, la Maticena, l'association ADASIR (insuffisants respiratoires), la mission locale, la CPTS...

Stand de crêpes tenu par les jeunes de l'IME, et des jeux avec l'association Jeux Rigole.

**Un rendez-vous à ne pas manquer, ouvert à tous, riche en informations et en convivialité pour l'ensemble de la population.**

**Renseignements : CCAS de La Mure / 04 76 81 53 20**

**HandySpensable**  
Le forum du handicap en Matheysine

De 9h30 à 17h - Samedi 03 juin  
Complexe sportif Jean Morel  
La Mure

Maladies chroniques et invisibles  
Troubles DYS  
Emploi - Formation

EXPOS STANDS CONFÉRENCES ATELIERS

GRATUIT  
OUVERT À TOUS



# Quelques détails sur les budgets 2023...

La Mure dispose d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes (Eau, CCAS, Pôle d'Animation, Affaires Solaires) sur lesquels elle s'appuie de manière rigoureuse pour gérer les finances communales, en maîtrisant ses dépenses,

et sans augmenter les taux communaux d'imposition. Ces budgets conditionnent le fonctionnement des services communaux et les investissements arbitrés par l'équipe municipale à court et à plus long terme.

## Comment se porte le budget de La Mure ?

Le budget principal 2023 de la ville a été voté en séance du Conseil municipal le 23 mars dernier

En Fonctionnement	<b>7 033 262 €</b>
En Investissement	<b>2 276 990 €</b>

Le « Budget consolidé »... Montant total avec les budgets annexes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
PRINCIPAL	<b>7 033 262 €</b>	<b>2 276 990 €</b>	<b>9 310 252 €</b>
EAU	505 885 €	774 709 €	<b>1 280 594 €</b>
CCAS	136 564 €	41 564 €	<b>178 128 €</b>
PÔLE D'ANIMATION	83 267 €	0 €	<b>83 267 €</b>
AFFAIRES SCOLAIRES	61 467 €	0 €	<b>61 467 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 820 445 €</b>	<b>3 093 263 €</b>	<b>10 913 708 €</b>

... c'est donc une somme de près de **11 millions d'euros** qu'il faut gérer cette année.

## Les dépenses de Fonctionnement

Focus sur les chapitres en dépenses de Fonctionnement – Budget communal 2023

Chapitre	Libellé chapitre	2023
11	Charges à caractère général	<b>2 272 000 €</b>
12	Charges de personnel	<b>3 250 000 €</b>
14	Atténuations de charges	<b>28 000 €</b>
65	Charges de gestion courante	<b>640 563 €</b>
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>6 190 563 €</b>
66	Charges financières (intérêts)	<b>65 000 €</b>
22	Dépenses exceptionnelles	<b>21 500 €</b>
22	Dépenses imprévues	<b>56 199 €</b>
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>6 333 262 €</b>
42	Opérations d'ordre	<b>700 000 €</b>
<b>Total des dépenses</b>		<b>6 631 109 €</b>
<b>DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 033 262 €</b>

### Quelques explications de chapitres en dépenses de fonctionnement

**Chapitre 11** : nous trouvons dans ce chapitre la consommation de fluides des équipements municipaux, le crédit-bail de la gendarmerie, les divers contrats de prestations (cantines scolaires, Balayeuse, fourrière, matériel d'impression...), les petites fournitures pour les différents services et entretien courant (espaces verts, voirie, bâtiments, administration...).

**Chapitre 42** : Les opérations d'ordre sont des écritures comptables obligatoires que l'on retrouve en dépenses de Fonctionnement et en recettes d'Investissement pour un montant identique.

**Chapitre 65** : il s'agit principalement des participations et subventions. Subventions aux associations, aide à l'implantation d'entreprises, indemnités d'élus, participations sur les thématiques sociales et scolaires (budget CCAS, budget Affaires scolaires, participation scolarité...), subvention Pôle d'Animation, participations auprès des structures publiques (SDIS38, SIAJ, SERPATON...)

*NB : pas de baisse des enveloppes de subventions en 2023 (pour les associations...).*

Les subventions aux budgets annexes : **CCAS (90 000 €), Affaires scolaires (50 000 €), Pôle d'Animation (45 000 €)**

# Quels investissements en 2023 à La Mure ?

Le **Compte Administratif 2022** a permis de dégager un **excédent de 651 895 €** affecté dans son intégralité en section d'investissement pour 2023. Pour les investissements cette année : **2 276 990 €** seront directement consacrés aux travaux, réalisations, acquisitions, aménagements... mêlant les plans pluriannuels par thématiques, les opérations récurrentes et de nombreuses opérations nouvelles.

Sans que la liste soit exhaustive, nous proposons dans ce numéro de présenter une partie des investissements qui seront réalisés cette année sur la commune avec leur montant inscrit sur les lignes de l'exercice budgétaire en cours.

NB : pour certains projets comme la réfection du centre aéré ou le porche du Château, il s'agit du reliquat restant à payer en 2023 pour des chantiers commencés et en partie financés sur l'année précédente.



Projet présenté pour la Maison des Solidarités.



L'espace vert sera intégré dans la cour des Capucins.

## Les projets structurants

Réfection du centre aéré	<b>42 861 €</b>
Travaux agencement école Bastions	<b>40 000 €</b>
Projet ORT – Revitalisation du Territoire	<b>40 795 €</b>
Maison des Solidarités (projet à 2,3 millions €)	<b>267 260 €</b>
Opération Amélioration Habitat	<b>35 000 €</b>
Réseau de chaleur	<b>40 000 €</b>

## Des dépenses obligatoires

Etudes projets et levés topographiques	<b>47 798 €</b>
Vidéoprotection	<b>130 150 €</b>
Programme ravalement des façades	<b>42 265 €</b>
Plan de relance – Forêts communales	<b>4 980 €</b>
Achat véhicule déneigement	<b>37 200 €</b>
Fibre optique départementale	<b>43 850 €</b>
Matériel déneigement	<b>27 954 €</b>

## Des dépenses engagées

Porche Château Beaumont	<b>1 780 €</b>
Etude Halle de la Grande Rue	<b>8 824 €</b>
Révision PLU	<b>14 240 €</b>



La halle de la Grande Rue.

Campagne d'adressage	<b>11 043 €</b>
Logiciel Informatique compta et RH	<b>24 087 €</b>
Réalisation de mains courantes, accessibilité	<b>10 336 €</b>
Participation SCIC Atticora	<b>10 000 €</b>

## Nouveaux investissements 2023

Travaux de voirie	<b>189 554 €</b>
Acquisition véhicule léger	<b>20 000 €</b>
Travaux av. Dr Tagnard	<b>8 000 €</b>
Travaux chemin lot. Atticora	<b>20 000 €</b>
Rénovation colonne Halle Gde Rue	<b>8 752 €</b>
Diagnostic architectural Halle Gde Rue	<b>21 500 €</b>
Clôture espaces verts cour Capucins	<b>9 000 €</b>
Peinture couloir école Capucins	<b>8 000 €</b>
Réhabilitation poteaux incendie	<b>21 000 €</b>
Réfection murs cimetière	<b>20 367 €</b>
Etude requalification sites sportifs	<b>7 000 €</b>
Démolition cabanon terrain halte-garderie	<b>5 514 €</b>

**ET CE N'EST PAS TOUT !!** Sur les 14 Plans Pluriannuels (PPA) définis par thématique de la vie municipale, un montant de **223 244 €** est inscrit cette année au budget d'investissement.

Ces enveloppes des PPA sont instaurées depuis plusieurs années dans divers secteurs de la gestion municipale, offrant ainsi une réelle souplesse d'utilisation pour le financement d'investissements programmés ou pour faire face à des urgences au cours de l'exercice.

On y trouvera par exemple les équipements des services sportifs, culturels et scolaires, les économies d'énergies, l'accessibilité, le cadre de vie, la sécurité, la signalétique, la modernisation des bâtiments, les équipements bureautiques, la mise en sécurité de l'église, le cimetière...

# Qu'en est-il pour le budget scolaire ?

Le budget aux Affaires Scolaires est un budget rattaché qui permet de gérer une partie **du fonctionnement de nos écoles publiques élémentaires et maternelles** (hors masse salariale et hors investissements qui dépendent du budget général). Nous proposons dans ce numéro un focus sur **les finances allouées au milieu scolaire** et un rappel de certaines actions menées dans la politique jeunesse de la ville.



En 2023, un montant de **61 467 €** composé comme suit :

- **50 000 €** de dotation du budget général de la commune
- **1 380 €** de subvention de la Région
- **10 087 €** d'excédent du budget 2022

## Comment se répartissent les principales dépenses ?

■ **35 955 €** : Fonctionnement et gestion courante de nos écoles.

Achat des fournitures\* des enfants, fournitures administratives, livres\*\*, jeux, jouets, maintenance informatique, bibliothèque, spectacles, voyages, sorties...

■ **16 819 €** : Sport scolaire

Ski, piscine, transports, acquisition du matériel de l'éducatrice sportive...

■ **4 600 €** : Classes vertes

■ **1 900 €** : Frais périscolaires

Il s'agit là de petit matériel, car les dépenses et recettes relatives aux cantines et garderies scolaires ne sont pas intégrées dans ce budget mais dans le budget général de la commune.

(\*) La participation pour l'achat de livres a augmenté de 3 € par enfant en 2022 : **15 € par élève** (soit 4 530 €)

(\*\*) Idem pour l'achat des **fournitures scolaires** qui a augmenté de 2 € par enfant : **26 € par élève** (soit 7 852 €)

Sans aucune obligation, sur son budget général, la ville de La Mure prend à sa charge la rémunération d'intervenants spécialisés : **éducation sportive, éducation musicale, agent de la BCD** (Bibliothèque Centre Documentaire)... Auxquels il faut ajouter **18 personnels** du service scolaire (ATSEM + agents périscolaires et entretien)

Masse salariale du service scolaire et périscolaire : **326 546 €**

## Un lien fort entre Scolaire et ALSH

(Accueil de Loisirs Sans Hébergement) :

C'est un choix qu'a fait la ville en permettant au personnel périscolaire d'être aussi les intervenants au Centre de Loisirs pour **une politique Jeunesse totalement transversale !**

De même, notre Centre de Loisirs programme ces activités en lien avec **des clubs et associations sportives et culturelles** permettant aux enfants de découvrir une discipline dans un premier temps et de la pratiquer s'ils le souhaitent au sein d'une association.

**Rappel** : malgré la hausse du prix des repas de notre traiteur prestataire des cantines scolaires depuis la rentrée de septembre 2022, la municipalité a décidé de prendre entièrement à sa charge cette hausse de tarif **et de ne pas répercuter d'augmentation** sur le tarif des repas **autant pour les enfants murois que pour les enfants domiciliés sur les communes extérieures.**

## La Jeunesse : une compétence communale !



Le service **Animation-Jeunesse** est repassé en régie municipale depuis le début d'année ; c'est donc la commune qui assure **une gestion directe du centre de loisirs**, avec son propre personnel, dans les locaux du centre aéré entièrement rénovés.

Même si la Communauté de Communes alloue une subvention d'accompagnement, il appartient bien à la commune **d'assurer le portage de son ALSH** ouverte à tous les enfants du territoire.

### Un geste de la ville pour les familles muroises à faibles revenus :

Les tarifs du centre de loisirs de La Mure avaient été votés en début d'année avec des tarifs appliqués en fonction du Quotient Familial. Mais la municipalité a souhaité aller encore plus loin !!

➔ pour les familles muroises se trouvant **dans les deux tranches les plus faibles de QF**, il a été décidé d'ajouter une réduction supplémentaire prise en charge par le budget du C.C.A.S !

■ **1 € de réduction** sur les tarifs **demi-journées** des mercredis (matin avec repas ou après-midi)

■ **2 € de réduction** sur les tarifs **journées** (mercredis ou vacances scolaires)

Cela représente une baisse supplémentaire entre 15 et 20%.

Pour une semaine complète d'inscription durant les vacances, c'est donc une réduction immédiate de 10 € pour chaque enfant concerné.

# INFORMATION DES SERVICES : QUELQUES RAPPELS UTILES !

## CULTURE

### Espace Claude Péquignot

L'Espace C. Péquignot, situé 1 Grande Rue, accueille des expositions diverses au cours de l'année. Dorénavant, il est proposé aux artistes exposants, de pouvoir produire sur place sous forme d'**un atelier-exposition**. Cela permettra aux visiteurs d'observer les artistes et d'échanger avec eux pendant la production d'une œuvre : un côté pédagogique qui incitera le public à pousser les portes de cet espace culturel.

### Un mois « Ibanez »

Décédé en janvier 2020, Robert Ibanez a laissé une forte empreinte et un patrimoine artistique particulièrement riche sur notre territoire. A cet effet, en collaboration avec sa famille, il a été décidé de programmer un « **Mois Ibanez en Matheysine** » pour mettre en avant des œuvres de l'artiste sur plusieurs sites. A La Mure, une exposition de tableaux est visible **au service d'accueil et d'état-civil** de la mairie jusqu'à fin juin : des peintures à l'huile, des aquarelles, craies, fusains... sur des vues de La Mure et de l'Obiou.

### Musée Matheysin

Exposition temporaire 2023 au musée matheysin : « **Le Temps Conté, Heures et horloges matheysines** » Jusqu'au 30 septembre tous les jours 14h-18h (fermé le mardi)  
[www.musee-matheysin.fr](http://www.musee-matheysin.fr)

## ENVIRONNEMENT

### Aide municipale à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie.

Pour une gestion vertueuse de l'eau !

Afin de sensibiliser les Murois aux enjeux du développement durable et de les encourager aux gestes éco-responsables, la commune souhaite mettre en place un dispositif d'accompagnement pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers. À cet effet, **une aide de 50% du prix d'achat**, avec un plafonnement de l'aide à 50 €, sera proposée pour tout achat par un particulier d'un récupérateur d'eau de pluie, dans la limite du budget prévu par la collectivité pour l'année 2023. (Un **document de demande** est à retirer en mairie de La Mure)  
**Pour tout renseignement :**  
**Service de l'Eau 04 76 81 53 11**

## CENTRE HOSPITALIER FABRICE MARCHIOL

### METIERS SOIGNANTS

#### Forum-emploi le 29 juin à 14h00

Un accueil des lycéens et de toutes les personnes intéressées est organisé le 29 juin pour une présentation des métiers soignants, des projets de l'établissement, et une visite de l'établissement. Une action menée en coopération avec Pôle Emploi.  
*À vos agendas ! Rendez-vous dans le hall du CH F. Marchiol.*

## PERMANENCE C.E.P

Connaissez-vous le **Conseil en Evolution Professionnelle** ? Vous vous posez des questions sur votre situation professionnelle... vous souhaitez vous former ? évoluer ? vous reconverter ? développer votre activité ? créer votre entreprise ? Un conseiller vous accueille dans les bureaux de France Services au **CCAS de La Mure : 17 Avenue Docteur Tagnard**  
**Le 2<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois.**  
Rdv au 09 72 01 02 03. Gratuit.

## FETE DE LA MUSIQUE

Nouveau cette année : le **Pôle d'Animation** de La Mure reprend l'organisation de la **Fête de La Musique** !!  
**Mardi 21 Juin à 20h30** – Place Pasteur et rue du Breuil. Venez fêter la musique.

## CENTRE DE LOISIRS

Le **Centre de Loisirs de La Mure** « nouvelle version » a rouvert ses portes le 1er mars dernier pour les mercredis et vacances scolaires. Les informations sont disponibles sur le site internet de la ville de La Mure et la page Facebook du Centre de Loisirs. Les inscriptions sont ouvertes pour les vacances d'été et le programme est déjà sorti : [www.lamure.fr](http://www.lamure.fr) (rubrique Jeunesse / centre aéré 3/11 ans).  
**Contact :**  
[enfance-jeunesse@mairiedelamure.fr](mailto:enfance-jeunesse@mairiedelamure.fr)  
04 76 81 53 20

# LE DOJO AU NOM DE SERGE GROSSET

1952 : Serge Grosset a 16 ans et découvre le judo dans le cadre des scouts ; il prend contact avec Maître Badani à Grenoble et le convainc d'assurer deux heures de cours hebdomadaires à La Mure.

1956 : il obtient sa ceinture noire et **créé officiellement deux ans plus tard le Judo-Club à La Mure** dans les locaux de l'ancienne laiterie.

Dans les années 60, Serge obtient son diplôme d'instructeur fédéral et celui de Professeur de Judo créé au niveau national, se classant premier de sa promotion. Il passe également les épreuves pour l'arbitrage.

Pour sa famille, les week-ends se passent autour des tatamis. Il dirigera et enseignera dans le club pendant 25 ans à raison de 4 heures par jour. Plus de 6000 élèves l'ont côtoyé et il a formé de nombreuses ceintures noires.

A la retraite, il décide de s'adonner à ses autres passions que sont le ski, le vélo et la montagne, avec un palmarès impressionnant de participations dans d'importantes épreuves sportives.

En entente avec la famille, le judo-club et la municipalité : **le 29 avril dernier**, le dojo de la Halle des Sports Fabrice Marchiol a été baptisé « **Dojo Serge Grosset** » en présence de sa famille, d'amis, des membres du Judo-Club et des élus murois.

Le Maire Eric Bonnier a retracé la remarquable carrière sportive de Serge, ses filles lui ont rendu hommage au nom de la famille et le Maire de St-Théoffrey, commune où il résidait, a prononcé quelques mots en tant qu'ami et voisin. La plaque inaugurative a été dévoilée à l'entrée du dojo.

**Serge était un sportif accompli, le sport était sa vie et le judo sa toute première passion.**

Le dojo de La Mure porte désormais son nom.



29 avril 2023 : sur le tatami du Dojo Serge Grosset.

**Serge Grosset (1936-2022)**  
**Fondateur du Judo-Club Murois**  
**1<sup>er</sup> Professeur de Judo reconnu par l'Education Nationale**

# 2024 : un transfert de l'école maternelle Pérouzat à l'école maternelle des Bastions...

*Le sujet fait beaucoup parler depuis ces derniers mois, il est nécessaire d'apporter des précisions et une bonne information pour mettre un terme aux rumeurs et erreurs que l'on peut lire ou entendre !!*

## Pourquoi cette décision ?

L'Inspection Académique a fait savoir qu'une classe sera fermée à l'école maternelle Pérouzat dès la rentrée de septembre 2023. Ce groupe scolaire sera alors **ouvert pour deux classes** dans des locaux qui ne sont malheureusement plus adaptés pour l'accueil d'une école maternelle (sécurité, accessibilité, isolation thermique...)

Avec l'explosion des coûts de l'énergie, ce bâtiment est une véritable passoire énergétique : la loi climat-énergie oblige la collectivité à **réduire de manière drastique ses consommations** sur les années à venir.

→ Pour mettre aux normes l'école Pérouzat, **ce sont plusieurs millions d'euros qu'il faudrait investir !!** (Pour deux classes restantes, cela en vaut-il la peine ?)



Au même moment, **l'école maternelle des Bastions** fonctionne aussi avec seulement deux classes et le bâtiment a été **entièrement rénové l'année dernière** (toitures, façades, isolations, sanitaires, ventilation...), les menuiseries ont été changées et des travaux d'accessibilité ont été effectués sur les années précédentes. Etant donné sa surface, l'école peut accueillir deux classes supplémentaires.

**Pour ces différentes raisons, la Municipalité a acté le fait de transférer les deux classes de Pérouzat à l'école maternelle des Bastions pour la rentrée de septembre 2024.**

→ De deux classes dans chaque école, nous passerons à quatre classes dans une même école et l'ensemble du personnel scolaire sera transféré.

Quelques **travaux d'agencement et d'aménagement** de la maternelle des Bastions sont prévus dans cette nouvelle organisation. Les **jeux extérieurs** de la cour de Pérouzat seront aussi installés dans celle des Bastions.

Il reste à peaufiner quelques détails d'ici à la rentrée 2024.

Nous comprenons parfaitement que ce changement puisse inquiéter certains parents dans leur organisation, mais nous sommes convaincus que les muros comprendront cette décision car **les investissements qu'il faudrait engager pour la rénovation de l'école Pérouzat seraient démesurés pour le budget communal et pour les contribuables muros**, pour le peu d'enfants accueillis dans cette école.

Ce beau et imposant bâtiment de l'école Pérouzat demeure néanmoins **un extraordinaire édifice du patrimoine muros** : aucun projet n'est pour l'heure prévu sur ce bien en plein centre-ville ; des réflexions devront être engagées pour lui offrir une ou plusieurs **autres vocations dans l'avenir**.

**NON ! L'école Pérouzat ne sera pas démolie pour en faire un parking !**

**NON ! L'école ne sera pas vendue !**

**NON ! Aucun projet de logements n'est prévu dans ce bâtiment !**

Pour une gestion saine des finances communales, **nous assumons parfaitement cette décision** car le budget de la commune ne saurait pas assumer des travaux estimés à 8 ou 10 millions d'euros pour une rénovation de cette école Pérouzat dans du bâti ancien.

**Toutes les mesures seront prises et des concertations avec parents et enseignants auront bien évidemment lieu afin que ce transfert se déroule dans les meilleures conditions possibles pour les enfants, le personnel et les enseignants.**

## Présentation du projet au parents d'élèves



**Le 24 avril dernier le Maire et les élus muros ont rencontré les parents d'élèves des écoles maternelles à l'occasion d'une réunion organisée salle de l'Esquisse afin de présenter le projet et d'échanger autour de ce dossier.**

[WWW.LAMURE.FR](http://WWW.LAMURE.FR)



VILLAGES ÉTAPES

Mais aussi...



Pôle d'animation de La Mure



Mairie de La Mure @Ville\_LaMure

Le Breuil est une publication éditée par la mairie de La Mure.

Directeur de la publication : Eric Bonnier  
Rédacteur en chef : Raphaël Bouvier  
Conception : [www.basdecasse.fr](http://www.basdecasse.fr)  
Papeterie Le Fusain, 3 250 exemplaires.